

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00168

**DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ
MÉTROPOLITAINE POUR LA PÉRIODE 2024-2026**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240016810

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA STRATEGIE BIODIVERSITE METROPOLITAINE POUR LA PERIODE 2024-2026

Lors du Conseil Métropolitain du 23 mars 2023, la stratégie biodiversité métropolitaine a été votée à l'unanimité. Faisant suite aux actions menées sur les trames vertes et bleues durant les dix dernières années de contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole a souhaité marquer sa volonté de poursuivre son engagement par une politique volontariste ambitieuse.

Afin de créer les conditions d'une mise en œuvre efficace, des outils ont été créés comme des guides, des référentiels, des supports de mobilisation...

Un plan d'intervention à trois ans, sur la période 2024-2026, vient aujourd'hui décliner opérationnellement la stratégie. Quatre leviers d'intervention sont mis en place :

- 1- des dispositifs financiers d'appui aux collectivités ;
- 2- la mobilisation des partenaires experts ;
- 3- une diffusion opérationnelle dans le cadre des politiques métropolitaines ;
- 4- une animation du réseau des signataires de la Charte biodiversité.

1- Appui aux collectivités

Saint-Etienne Métropole souhaite favoriser la réalisation de mesures concrètes en faveur de la biodiversité en aidant financièrement les collectivités du territoire qui s'engagent.

Pour rappel, deux dispositifs en faveur des communes ont déjà été adoptés en 2023 :

- appel à projet « Travaux pour favoriser le ciel étoilé dans un objectif de mise en œuvre de la trame noire métropolitaine » ;
- fonds de concours « Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école ».

Il est par ailleurs envisagé de compléter ces dispositifs pour soutenir plus largement des opérations sur l'aménagement d'espaces publics favorables à la biodiversité. Une réflexion est en cours en ce sens.

2- Mobilisation des partenaires experts

L'engagement des partenaires experts, notamment associatifs, aux côtés de la Métropole, est une des conditions de réussite de la stratégie de la biodiversité, lorsque leurs objectifs coïncident avec ceux de la Métropole.

6 chantiers opérationnels menés par des partenaires et correspondant à des axes de la stratégie biodiversité seront soutenus :

- préservation des espèces patrimoniales et de leurs habitats naturels : Ligue de Protection des Oiseaux – LPO et Conservatoire d'Espace Naturel – CEN ;
- restauration des trames écologiques : Conservatoire Botanique National – CBN et CEN ;
- prise en compte de la Nature en ville : Arthropologia, campus Montravel, France Nature Environnement – FNE et LPO ;
- lutte contre les espèces exotiques envahissantes : Syndicat d'apiculture 42, CBN et CEN ;
- développement des infrastructures écologiques : campus Montravel, FNE et LPO,
- reconnexion des citoyens à la nature : Arthropologia, centre l'Hirondelle, Syndicat d'apiculture 42, FNE et LPO.

Des conventions de partenariat avec les experts ressources mobilisés feront l'objet de délibérations spécifiques.

En complément, Saint-Etienne Métropole s'appuiera sur les compétences reconnues du Parc Naturel Régional du Pilat et du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de la Loire pour développer des actions de protection et de restauration des trames écologiques via :

- PNR Pilat (10 communes de la Métropole membres du Parc) : une gestion maîtrisée des espaces et des ressources et le développement d'une trame noire,
- SMAGL (5 communes riveraines du plan d'eau de Grangent et membres de la Métropole) : des actions de maîtrise foncière, d'amélioration des connaissances et d'interventions de génie écologique pour la préservation ou la restauration de certains milieux sensibles.

3- Diffusion opérationnelle dans le cadre des politiques métropolitaines

La mobilisation de toutes les politiques menées par Saint-Etienne Métropole est incontournable pour l'atteinte des objectifs de la stratégie biodiversité. Lors de son élaboration, des feuilles de route par délégation ont été traduites dans les missions des directions. Les déclinaisons opérationnelles seront nombreuses et restent à préciser.

2 sujets prioritaires sont déjà ciblés pour 2024 :

- Schéma d'entretien des bords de route métropolitaine ;
- Prise en compte de la biodiversité dans les politiques d'aménagement.

4- Animation du réseau des signataires de la Charte biodiversité

Par la Charte Biodiversité, Saint-Etienne Métropole s'est fixée une priorité de mobiliser les acteurs de son territoire. Il s'agit d'inciter l'ensemble des acteurs public et privés à mettre en œuvre concrètement la transition écologique. La signature de la charte se fait sur la base d'actions concrètes et mesurables choisies par les signataires.

Saint-Etienne Métropole animera le réseau des partenaires engagés et proposera des actions de montée en compétence, de partage et des retours d'expérience.

En tant qu'animateur/coordonateur de la stratégie biodiversité métropolitaine, Saint-Etienne Métropole participera également à la recherche de financements concourant à la mise en œuvre des objectifs du plans d'intervention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **acte la déclinaison opérationnelle de la stratégie biodiversité métropolitaine pour la période 2024-2026 et ses modalités de réalisation ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget DDUR de l'exercice 2024 destinations STBIO, SUCVD et DDSEN.**


Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,**



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE